

Résolution sur la situation au Venezuela

2018/2559(RSP) - 08/02/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 480 voix pour, 51 contre et 70 abstentions, une résolution sur la situation au Venezuela.

La résolution avait été déposée par les groupes PPE, ECR et ALDE.

Le Parlement a déploré la décision unilatérale de l'Assemblée nationale constituante illégitime, qui n'est reconnue ni au niveau international ni par l'Union européenne, de convoquer des élections présidentielles anticipées d'ici à la fin du mois d'avril 2018 et a vivement déploré la récente décision de la Cour suprême vénézuélienne d'interdire aux représentants de la MUD de se présenter aux élections à venir.

Les députés ont insisté sur le fait que les seules élections que l'Union européenne et ses institutions reconnaîtront sont des **élections fondées sur un calendrier électoral réaliste, convenues dans le cadre du dialogue national** entre tous les acteurs concernés et tous les partis politiques, assorties de conditions de participation identiques pour tous, équitables et transparentes. Ils ont déclaré leur volonté d'envoyer une mission d'observation électorale si toutes les conditions nécessaires sont réunies.

Dans ces circonstances, le Parlement a estimé que les sanctions levées contre sept officiels vénézuéliens le 22 janvier 2018 devraient être étendues aux principaux responsables de l'aggravation de la crise politique, sociale, économique et humanitaire, à savoir le **président, le vice-président, le ministre de la défense et les membres du haut commandement militaire**, ainsi que leurs proches, notamment les membres de leurs familles.

De plus, si la situation en matière de droits de l'homme continue de se dégrader, de nouvelles mesures diplomatiques et économiques devraient être examinées et adoptées, notamment en ce qui concerne la compagnie pétrolière publique *Petróleos de Venezuela, S.A.*

Le Parlement a demandé au gouvernement du Venezuela de rétablir pleinement l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale. Il a invité la procureure de la CPI, au titre des dispositions du statut de Rome, à ouvrir des enquêtes sur les violations des droits de l'homme perpétrées par le régime vénézuélien, et a demandé à l'Union d'y contribuer activement.

La résolution a appelé les autorités vénézuéliennes à autoriser **l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire** de toute urgence et à autoriser l'accès aux organisations internationales qui souhaitent apporter une assistance à la population. Elle a préconisé de mettre rapidement en œuvre une mesure à court terme pour faire face à la malnutrition des groupes les plus vulnérables, tels que les enfants.

En dernier lieu, le Parlement a fermement condamné la décision des autorités vénézuéliennes **d'expulser l'ambassadeur espagnol** à Caracas et de le déclarer persona non grata. Il a appelé à une pleine solidarité avec l'Espagne et a insisté pour que le gouvernement vénézuélien restaure immédiatement ses relations diplomatiques avec l'Espagne.